

**Sujet :** [INTERNET] Projet de centrale photovoltaïque au sol-La Lande du Maine -Saint-Pierre-la-Cour

**De :** Denise Derieux <

**Date :** 16/12/2021 19:52

**Pour :** pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

M. le Commissaire enquêteur,

Nous sommes surpris de voir que ce projet est implanté sur une colline face à de nombreux riverains, tout près des habitations et non pas en pleine campagne.

L'emplacement prévu par Lafarge pose de nombreux problèmes aux riverains. Ces derniers vont avoir de nombreux désagréments :

- un impact visuel (vue totalement dégradée ; au lieu d'une colline vue sur un champ de panneaux solaires
- une gêne sur la vision (problème d'éblouissement). Une évaluation des reflets du soleil et de l'éblouissement pour les riverains est t-elle faite ? Les panneaux sont implantés sur une colline ( et non au sol) donc face aux habitations et visibles de beaucoup plus loin.

N'y a t-il pas un risque sur la vue et principalement pour les enfants ? (éblouissement plus important au printemps et en été)

- La production et le transport de courants forts vont générer dans le sol des courants telluriques et des champs électromagnétiques, quant est il de l'impact de ces courants dans le sol sur la santé des habitants ? Une étude par un géobiologue s'impose.

Au regard de l'ampleur de ce projet, la priorité est naturellement d'aborder et d'étudier tous les risques liés à la santé et au bien-être des personnes.

Nous comprenons l'inquiétude des riverains. Merci de prendre en compte leurs observations avant de valider un tel projet et de leur transmettre les résultats de vos études.

Charles et Denise Derieux  
Pontorson